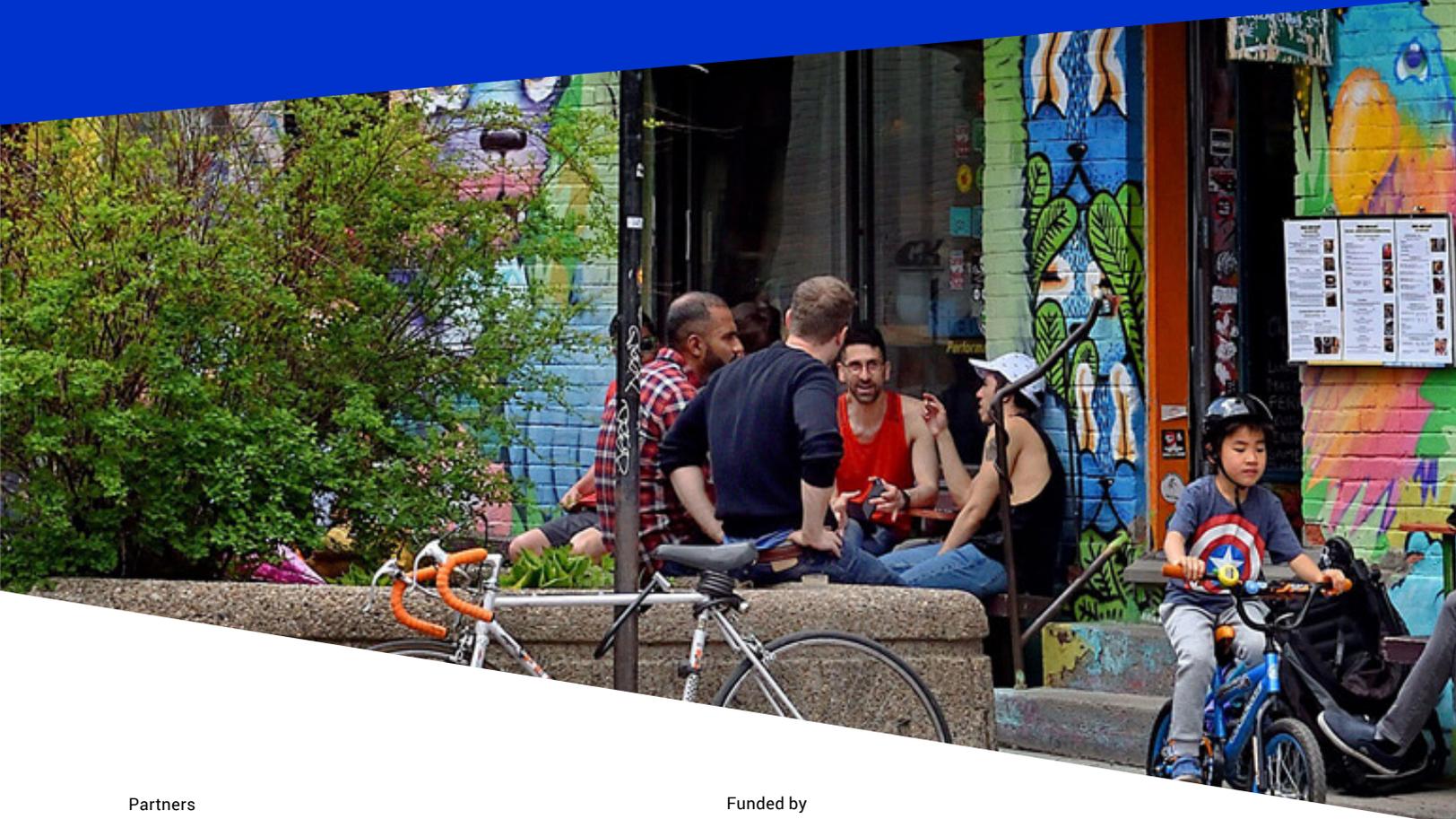


MY MAIN STREET
MA RUE PRINCIPALE

ACTIVATEUR DE COMMUNAUTÉ DE MA RUE PRINCIPALE GUIDE DU DEMANDEUR



Partners



Canadian Urban Institute
Institut Urbain du Canada



Economic Developers Council of Ontario

Funded by

Canada

BIENVENUE DEMANDEURS !

Nous acceptons actuellement les demandes pour **les projets de la phase deux (2022) qui sont admissibles pour un remboursement des frais engagés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.**

Vous pouvez présenter une demande pour un projet d'appropriation de l'espace public par la communauté (placemaking) planifié ou en cours.

Les demandes seront acceptées du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} février 2022, dans le cadre de nos efforts pour appuyer rapidement et efficacement les communautés locales aux prises avec la réalité actuelle de la COVID-19.

La période de demandes pour la deuxième année commencera le 1^{er} décembre 2021. Une liste d'exemples de projets est publiée sur mymainstreet.ca/fr/activator-project-ideas.

Vous pouvez faire parvenir vos questions à placemaking@mymainstreet.ca.

APERÇU DU PROGRAMME MA RUE PRINCIPALE

Ma rue principale est un investissement de 23,25 millions de dollars dans la reprise économique locale. Ma rue principale est une collaboration entre Economic Developers Council of Ontario (EDCO) et l'Institut urbain du Canada (CUI) visant à appuyer la revitalisation d'environ 200 quartiers dans tout le sud de l'Ontario, excepté Toronto.

Ma rue principale a pour but de revitaliser les rues principales des quartiers grâce à une saine combinaison de commerces, tout en générant des opportunités économiques locales inclusives. Le programme comportera deux volets de financement, le programme « accélérateur » et le programme « activateur » de rue principale.

APERÇU DU PROGRAMME « ACTIVATEUR » DE MA RUE PRINCIPALE

L'Activateur d'entreprises de Ma rue principale fournit un appui aux projets communautaires dans le sud de l'Ontario, y compris des événements et activités, des améliorations aux rues principales et le développement de politiques et de partenariats conçu pour attirer un public et augmenter le dynamisme local. Tandis que les communautés continuent de s'adapter à la COVID-19, ce programme fournit un appui aux groupes locaux afin de revitaliser leurs quartiers et réinventer les espaces publics, y compris les rues principales, les centres commerciaux et les plazas au centre-ville en tant qu'espaces inclusifs pour tous.

Ma rue principale appuie les projets d'appropriation de l'espace public par la communauté (*placemaking*), une démarche qui incite les gens à repenser et remodeler l'espace public collectivement pour en maximiser la valeur commune. Les projets d'appropriation de l'espace public par la communauté peuvent prendre la forme d'événements qui attirent les gens dans une communauté, de murales qui embellissent des paysages urbains négligés et célèbrent des artistes locaux, de bancs et terrasses temporaires permettant aux gens de se rassembler à l'extérieur de manière sécuritaire, de requalifications d'espaces négligés ou vides, et plus encore.

Un financement sera fourni aux événements et activités, aux améliorations au sein de la communauté et au développement de politiques et de partenariats qui améliorent les espaces publics communs et rassemblent les gens pour appuyer les entreprises de quartier tout en s'assurant que les groupes en quête d'équité en bénéficient. Les coûts en capital ne sont pas admissibles. Une liste d'exemples de projets est publiée sur mymainstreet.ca/fr/news.

Le financement sera accordé en priorité aux projets qui appuient des stratégies durables d'appropriation de l'espace public par la communauté (*placemaking*) pour leur région géographique et appuient des avantages économiques et sociaux pour les groupes en quête d'équité, y compris les francophones, les femmes, les personnes autochtones, les groupes racialisés, les communautés noires, les nouveaux arrivants, les jeunes (39 ans et moins), les personnes ayant un handicap, les sans-domiciles, les personnes à faible revenu, les personnes trans ou non binaires ou LGBTQ+.

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

Le programme, administré par l'Institut urbain du Canada, fournira approximativement 8 millions de dollars sur deux ans à des communautés au sud de l'Ontario, excepté Toronto, pour le travail d'appropriation de l'espace public par la communauté terminé entre juin 2021 et décembre 2022.

Un financement de 25 000 \$ à 250 000 \$ sera disponible pour environ 140 projets individuels sous forme de remboursements des travaux complétés. Les demandeurs retenus peuvent demander, à l'avance, au besoin, 25 % de leurs coûts de projet approuvés pour que cette vision devienne réalité.

Afin d'assurer la distribution des fonds de manière efficace et en temps opportun pour appuyer les efforts de revitalisation et le rétablissement communautaire, le programme comprendra deux périodes d'application :

- 1^{re} année (2021) : 1^{er} octobre 2021 au 1^{er} novembre 2021 : Maintenant terminé
- 2^e année (2022) : 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} février 2022. Durant cette période, les 30 % restant des fonds disponibles seront affectés au travail d'appropriation de l'espace public par la communauté complété entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Vingt-cinq pour cent des fonds sont réservés aux communautés de moins de 100 000 habitants.

Les fonds pour l'Activateur de communauté de Ma rue principale sont disponibles pour les projets comprenant, mais sans s'y limiter, les catégories suivantes :

- **Événements et campagnes de lancement**

Événements ou campagnes de lancement courts, limités ou répétés qui cherchent à attirer un public, à répondre à une demande insatisfaite du marché, à améliorer les liens communautaires ou créer une destination attrayante, ou à positionner la région comme un centre d'activités communautaires et économiques.

- **Améliorations au sein de la communauté**

Améliorations en surface au paysage urbain, au design, à l'aménagement paysager et aux commodités qui appuient la transformation d'une région géographique en particulier en améliorant les ressources matérielles et visuelles pouvant distinguer cette région. Les coûts en capital ne sont pas admissibles au remboursement.

- **Politique et renforcement des capacités**

Le développement de stratégies, partenariats et capacités qui faciliteront une voie ciblée et délibérée pour revitaliser et renforcer l'économie d'un centre-ville ou d'une zone commerciale grâce à des projets intentionnels et créatifs d'appropriation de l'espace public par la communauté (*placemaking*). Les travaux admissibles peuvent comprendre de la formation liée à l'inclusion, le développement de stratégies et des plans d'action pour le rétablissement.

Une liste d'exemples de projets est publiée sur mymainstreet.ca/fr/news.

Calendrier du projet

Les activités du projet peuvent commencer avant le 1er janvier 2022 et/ou se poursuivre au-delà du 31 décembre 2022, mais seuls les frais engagés pendant cette période sont admissibles à un remboursement par Ma rue principale.

CALENDRIER DES DEMANDES

RUBRIQUE	DESCRIPTION	DATE
Première année (2021) Candidatures fermées	Le processus ouvert de demande pour les communautés dans le sud de l'Ontario accordera des remboursements pour les dépenses liées au projet engagées entre le 8 juin 2021 et le 31 décembre 2021.	Fermé (du 1 ^{er} octobre au 1 ^{er} novembre 2021)

Sélection des projets, 1 ^{re} année (2021)	Les demandeurs retenus pour la première année (2021) recevront une notification.	1 ^{er} décembre 2021
2 ^e année (2022) Ouverture des demandes	Le processus ouvert de demande accordera des remboursements pour les dépenses liées au projet engagées entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.	1 ^{er} décembre 2021
2 ^e année (2022) Fermeture des demandes	Les demandes doivent être soumises dans les 8 semaines suivantes.	1 ^{er} février 2022
Rapports finaux, 1 ^{re} année (2021)	Date limite pour soumettre les rapports et les coûts admissibles pour les projets de la première année (2021).	1 ^{er} février 2022
Sélection des projets, 2 ^e année (2022)	Les demandeurs retenus pour la deuxième année (2022) recevront une notification.	1 ^{er} février au 15 mars 2022
Rapports finaux, 2 ^e année	Date limite pour soumettre les rapports et les coûts admissibles pour les projets de la deuxième année (2022).	1 ^{er} février 2023

ADMISSIBILITÉ ET CRITÈRES

Qui est admissible au Activateur de communauté de Ma rue principale ?

- Les demandeurs provenant de communautés situées au sud de l'Ontario, excepté la ville de Toronto. Une liste complète des communautés admissibles se trouve à la fin de ce guide dans l'annexe A.
- Les représentants des groupes suivants :
 - municipalité, administration locale ou régionale;
 - zone d'amélioration commerciale;
 - corps dirigeant autochtone ou société d'aménagement urbain;
 - organisme à but non lucratif enregistré en vertu d'une loi fédérale ou provinciale;
 - autres organismes communautaires déposant une demande avec un autre organisme cité comme étant admissible.
- Les demandeurs pouvant confirmer qu'ils ont ou obtiendront tous les permis et licences nécessaires en relation avec leur projet, satisfaisant ainsi les exigences de tous les organismes de réglementation de leurs juridictions respectives.
- Les demandeurs ayant un projet concentré sur une région géographique et des quartiers définis, y compris des rues principales, des centres commerciaux et des plazas au centre-ville. Le financement ne peut pas être utilisé pour appuyer une programmation couvrant plusieurs juridictions municipales.
- Les demandeurs pouvant démontrer la façon dont leur projet contribuera à l'économie durable et la vitalité sociale.
- Les demandeurs travaillant en collaboration avec d'autres partenaires communautaires locaux travaillant sur le projet.
- Les demandeurs pouvant démontrer la façon dont leur projet appuiera l'inclusivité, la sécurité et la prospérité de groupes en quête d'équité, y compris les francophones, les femmes, les personnes autochtones, les groupes racialisés, les communautés noires, les nouveaux arrivants, les jeunes (39 ans et moins), les personnes ayant un handicap, les sans-domiciles, les personnes à faible revenu, les personnes trans ou non binaires ou LGBTQ+.
- Les demandeurs acceptant de participer à des communiqués, événements et initiatives de communication narrative liés à leur projet, à son impact sur le dynamisme de la communauté et à son financement par l'intermédiaire du programme Ma rue principale.

COMMENT LES DEMANDES SERONT-ELLES ÉVALUÉES ?

Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

- **Vision**

Le projet d'appropriation de l'espace public par la communauté (*placemaking*) est-il clairement défini, avec une région géographique claire et des objectifs clairement définis, y compris ceux liés aux groupes en quête d'équité ?

- **Capacité**

Avez-vous une équipe solide en place avec un plan bien réfléchi pour réussir la mise en œuvre, un budget entièrement chiffré et un plan clairement énoncé pour mesurer la réussite ?

- **Community need**

la région géographique proposée a-t-elle un besoin clairement défini ?

ÉVALUATION EN COMITÉ

Le processus de sélection du programme Activateur de communauté de Ma rue principale sera évalué selon les critères de vision et de capacité par un comité ou plusieurs comités de sélection composés de cinq membres, y compris :

- Des représentants externes avec une expérience démontrée dans l'appropriation de l'espace public par la communauté (*placemaking*), le développement économique local, la mise en œuvre réussie et la gestion de projets.
- Au moins trois représentants avec l'expérience ci-dessus qui s'identifient comme membre d'une communauté du sud de l'Ontario en quête d'équité.

Avant d'amorcer leur processus d'évaluation, les membres du ou des comités de sélection devront participer à une séance de formation animée par l'Institut urbain du Canada durant laquelle la vision, les objectifs et les exigences du projet seront présentés et les problèmes de préjugés systémiques seront abordés.

INDEX COMMUNAUTAIRE

L'index communautaire est une initiative de Ma rue principale partagée par l'IUC et EDCO dont l'objectif est de fournir un point de vue informé et fondé sur les données afin d'assurer la priorisation des projets.

L'index communautaire fut créé pour évaluer le besoin de la communauté et l'impact potentiel par l'intermédiaire d'une exploration des points de données suivants :

- Tendances historiques des dépenses dans les commerces de détail locaux (mis à part les dépenses chez les détaillants nationaux/magasins à grande surface)
- Tendances historiques des visites en forme agrégée grâce aux données accessibles au public et anonymes sur la mobilité axées sur les entrées dans la région et le point d'origine.
- Représentation démographique fournie par l'intermédiaire de données de recensement accessibles au public et anonymes.

POINT DE VUE DES EXIGENCES DU PROGRAMME

Lorsque les demandes auront été évaluées selon les critères de vision, capacité et besoin, l'IUC finalisera le processus décisionnel en prenant compte des exigences nécessaires suivantes :

- Le financement disponible pour l'année du programme;
- L'allocation de 25 % des fonds disponibles pour les régions dont la population est inférieure à 100 000;
- La distribution régionale des fonds du programme.

GRILLE D'ÉVALUATION

RUBRIQUE	OPTIONS	EXIGENCE	SCORE	COMMENTAIRES
ADMISSIBILITÉ				
La demande de financement provient-elle d'une communauté située dans le sud de l'Ontario?	Oui/ Non	Oui		
L'organisme demandeur est-il une municipalité, une zone d'amélioration commerciale, un organisme autochtone, un organisme à but non lucratif enregistré ou en partenariat avec un tel organisme?	Oui/ Non	Oui		
L'organisme a-t-il précisé une zone géographique clairement définie?	Oui/ Non	Oui		

<p>Est-ce que les approbations locales nécessaires seront acquises avant la date de commencement du projet ?</p>	<p>Oui/ Non</p>	<p>Oui</p>		
<p>VISION</p>				
<p>Le projet a une portée et un objectif bien définis.</p>	<p>0-5</p>	<p>5 – Je comprends parfaitement ce que ce projet cherche à accomplir et pourquoi. Il correspond aux objectifs de Ma rue principale.</p> <p>4 – Je comprends globalement ce que ce projet cherche à accomplir et pourquoi. Il correspond assez bien aux objectifs de Ma rue principale.</p> <p>3 – Je comprends à peu près ce que ce projet essaie d’accomplir et pourquoi. Il correspond plus ou moins aux objectifs de Ma rue principale.</p> <p>2 – Je ne sais pas très bien ce que ce projet essaie d’accomplir ni pourquoi. Il ne correspond pas vraiment aux objectifs de Ma rue principale.</p> <p>1 – L’opportunité est claire, mais il n’y a pas d’objectif ou vice-versa.</p> <p>0 – Il n’y a ni opportunité, ni objectif.</p>		

<p>Le projet contribuera à une stratégie durable de <i>placemaking</i> pour cet emplacement.</p>	<p>0-10</p>	<p>10 – Excellente contribution à une appropriation de l'espace public et à un impact à long terme</p> <p>8 – Très bonne contribution à une appropriation de l'espace public et à un impact à long terme</p> <p>6 – Contribution satisfaisante à une appropriation de l'espace public et à un impact à long terme</p> <p>4 – Contribution assez faible à une appropriation de l'espace public et à un impact à long terme</p> <p>2 – Contribution très faible à une appropriation de l'espace public et à un impact à long terme</p> <p>0 – Aucune contribution à une appropriation de l'espace public et à un impact à long terme</p>		
<p>Le projet a le potentiel de procurer des avantages pour les personnes provenant de communautés en quête d'équité.</p>	<p>0-10</p>	<p>10 – Excellente articulation des bénéfices spécifiquement prévus pour les groupes en quête d'équité</p> <p>8 – Solide articulation des bénéfices spécifiquement prévus pour les groupes en quête d'équité</p> <p>6 – Le projet bénéficie à tous, y compris les groupes en quête d'équité</p> <p>4 – Bénéfices pour les groupes en quête d'équité mal définis</p> <p>2 – Bénéfices pour les groupes en quête d'équité très mal définis</p> <p>0 –Aucun bénéfice pour les groupes en quête d'équité</p>		

<p>Le projet est innovateur ou réimagine des événements déjà tentés</p>	<p>1-5</p>	<p>5 – Ce projet est totalement innovateur, et repousse les limites de l'appropriation de l'espace public.</p> <p>4 – Ce projet est très différent de ce qui se fait d'habitude.</p> <p>3 – Ce projet ressemble à ce qui se fait d'habitude, mais avec quelques améliorations ou innovations.</p> <p>2 – Ce projet ressemble à ce qui se fait d'habitude, mais c'est la première fois qu'il est présenté dans cette communauté.</p> <p>1 – Ceci ressemble à un projet habituel sans aucun changement. Il n'y a pas d'innovation.</p>		
---	------------	--	--	--

CAPACITÉ

<p>L'organisme a la capacité et les partenaires appropriés pour exécuter le projet.</p>	<p>0-5</p>	<p>5 – Le demandeur démontre une excellente capacité pour une mise en œuvre réussie. Des partenariats et des processus de consultations solides sont en place, incluant la représentation de groupes en quête d'équité.</p> <p>4 – Le demandeur et ses partenaires (le cas échéant) démontrent une solide capacité pour une mise en œuvre réussie.</p> <p>3 – Le demandeur et ses partenaires (le cas échéant) démontrent une capacité satisfaisante pour une mise en œuvre réussie.</p> <p>2 – J'ai des inquiétudes sur la capacité du demandeur et de ses partenaires à conduire le projet avec succès.</p> <p>1 – Mal décrit</p> <p>0 – Pas du tout décrit</p>		
---	------------	---	--	--

<p>L'organisme a un plan et un budget clairement définis pour exécuter le projet dans les délais requis.</p>	<p>0-10</p>	<p>5 – J'ai toute confiance dans le détail des coûts et l'échéancier du projet</p> <p>4 – Je comprends le détail des coûts et l'échéancier du projet</p> <p>3 – Je comprends à peu près le détail des coûts et l'échéancier du projet</p> <p>2 – Je ne comprends pas très bien le détail des coûts et l'échéancier du projet</p> <p>1 – J'ai des inquiétudes concernant le détail des coûts et l'échéancier du projet</p> <p>0 – Il n'y a aucun budget clair</p>		
<p>Un plan clair existe pour mesurer la réussite du projet.</p>	<p>0-10</p>	<p>5 – Un plan pour mesurer le succès remarquablement articulé et réalisable</p> <p>4 – Un plan pour mesurer le succès très bien décrit et atteignable articulé et atteignable</p> <p>3 – Un plan pour mesurer le succès bien décrit et assez réalisable</p> <p>2 – Un plan pour mesurer le succès mal décrit et peu réalisable</p> <p>1 – Un plan pour mesurer le succès mal décrit et/ou impossible</p> <p>0 – Aucun plan pour mesurer le succès</p>		

BESOIN				
La municipalité se classe-t-elle bien dans l'index communautaire?	1-5	5 – Tiers supérieur 3 – Tiers médian 1 – Tiers inférieur		
SCORE GLOBAL				
L'organisme a-t-il un « oui » pour toutes les exigences?	Oui/ Non	Oui		
Score : Vision du projet		/30		
Score : Mise en œuvre		/15		
Score : Classement à l'index communautaire		/5	/50	
Recommandé pour approbation	Oui/ Non			

PAIEMENT ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Afin de recevoir le paiement, les bénéficiaires devront soumettre leurs dépenses et attester des frais admissibles grâce à un processus de rapport facilité par l'IUC. Les coûts en capital ne sont pas admissibles au remboursement. Les instructions sur les coûts admissibles sont incluses dans le modèle de budget du projet.

Les demandeurs retenus devront aussi fournir d'autres rapports sous forme de mise à jour du projet, de cas de réussite et de documents d'appui.

ANNEXE A : LISTE DES EMPLACEMENTS ADMISSIBLES

